

Hypermarché du Gatineau : des avis partagés

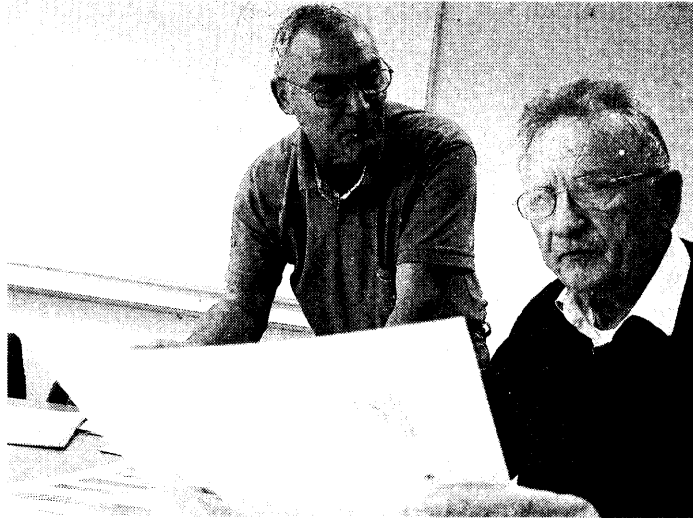
Avec l'enquête d'utilité publique, la mairie de Saint-Hilaire-de-Riez a recueilli les préoccupations des riverains concernant le projet d'implantation d'un Hyper U.

«**Ça ne désempite pas**», confiait samedi Jacques Gillard, commissaire enquêteur, au cours de sa dernière permanence. L'enquête d'utilité publique concernant le projet d'hypermarché zone du Gatineau, à Saint-Hilaire-de-Riez s'est close ce samedi. Jacques Gillard dispose d'un mois pour rendre ses conclusions sur un projet qui soulève beaucoup de questions et de vives réactions.

Principale interrogation des riverains: «**Pourquoi réaliser une enquête d'utilité publique concernant un projet privé, à vocation commerciale?**» Parce que «**l'enquête publique permettra de déterminer si la création d'une zone commerciale ici apportera quelque chose**», résume le commissaire enquêteur. «**L'enquête publique ne concerne pas l'aménagement**, explique-t-on à la mairie. **C'est légal de faire une enquête publique, cela permet aux gens de venir se renseigner à la source.**»

Le Comité de protection de la nature inquiet

Les associations environnementales, notamment le Comité de protection de la nature et des sites (CPNS), ont tenu à déposer un courrier à Jacques Gillard. L'asso-



Jacques Gillard (à droite) a tenu des permanences vendredi et samedi. Il a reçu les observations des riverains et propriétaires concernés par le projet.

ciation s'inquiète de la présence d'un supermarché sur une zone classée Znieff (Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique), jouxtant une Zico (zone importante pour la conservation des oiseaux). «**Ces éléments sont indépendants du Plan d'occupation des sols (Pos) qui classe la zone en constructible**, explique le commissaire-enquêteur. **Rien n'empêche donc de**

construire. Cela demande juste une attention particulière aux espaces présentes.»

Sophie Furon, présidente du CPNS s'inquiète également des conséquences sur l'eau de l'implantation d'une zone commerciale sur des marais. «**Avec une construction d'une telle ampleur, les mesures hydrauliques faites laissent bien des zones d'ombres :**

quelle masse d'eau le marais va-t-il devoir absorber? Tous les réseaux d'assainissement de l'ensemble du bassin sont à revoir...» Quatre enquêtes publiques conjointes seront ouvertes prochainement. «**L'une concernera la loi sur l'eau**, explique Jacques Gillard. **Les rejets en eau devront être réglementés. Sur les parkings, les eaux de pluie seront récupérées par des dégraisseurs et déshuileurs. Des bâches de décantation devraient permettre de réguler le débit. En clair, les marais devraient absorber la même quantité d'eau qu'aujourd'hui.**»

De nombreux riverains ont tenu à exprimer leurs craintes en terme de pollutions sonore et visuelle, ainsi que les conséquences sur les voies de circulation. C'est pour qu'ils puissent s'exprimer que l'enquête d'utilité publique a été ouverte.

Dans le même temps, une seconde enquête a été ouverte. Celle-ci s'adresse aux propriétaires de parcelles concernés par l'achat d'espace pour la réalisation du futur projet. Certains ont rapidement accepté de céder leurs terrains. D'autres rechignent, ayant élaboré des projets de constructions ou d'extensions.

Fanny COCONNIER.

Le projet de grande surface, qu'est-ce que c'est ?

Le projet de grande surface prend place le long de la départementale 38 bis, entre la zone du Gatineau et la zone des Mares. Il s'articule autour d'un hypermarché (5 000 m²), qui verra le transfert d'une partie des trois magasins U existants sur les communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Saint-Hilaire-de-Riez. Autour de cette enseigne, s'élèveront une galerie marchande de 25 magasins et huit grandes surfaces spécialisées.

Un magasin de vêtements de sports, de bricolage, d'équipements maritime, un magasin dis-

count et une jardinerie devraient s'y implanter. Autour de ces enseignes sont prévus cinq parkings pour un total de 1 800 places. «**Au total, 34 000 m² de bâti et 39 000 m² d'infrastructures annexes comme les parkings, seront construits**», résume Jacques Gillard. Ce projet est mené par la société des Deux rives.

La construction ne devrait pas démarrer avant six mois. C'est le temps minimum qu'il faudra pour que les quatre enquêtes publiques conjointes soient terminées et qu'une autorisation soit accordée.



Le projet viendra prendre place à l'angle de la rue des Paludiers et du chemin de la Petite-Croix.